

TROISIEME CONFERENCE DES MINISTRES EUROPEENS
RESPONSABLES DES AFFAIRES CULTURELLES

(Luxembourg, 5-7 mai 1981, Centre Européen,
Plateau du Kirchberg)

Séance académique

Discours de M. Gaston E. THORN, Président de
La Commission des Communautés Européennes

Madame,
Monsieur le Président du Gouvernement,
Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,

Ma présence à cette tribune se colore, certes, d'affectivité. Car il est bien vrai qu'elle est en grande partie due au fait que votre Conférence a lieu dans une ville à laquelle j'ai de bonnes raisons d'être personnellement attaché.

Mais elle a aussi, cette présence, valeur politique. Le moment est en effet venu où le Président de la Commission des Communautés européennes peut et doit s'adresser, en même temps, au Conseil de l'Europe et aux Ministres qui sont responsables des Affaires culturelles.

Je peux m'adresser à vous, d'une part car le secteur culturel figure parmi mes attributions directes au sein de la Commission des Communautés européennes, ce qui m'amène d'ailleurs à constater une certaine vocation de ce secteur pour les portefeuilles présidentiels et, d'autre part parce que la Communauté et le Conseil de l'Europe ont désormais acquis une longue expérience de leur collaboration.

Je dois m'adresser à vous, d'une part, parce que cette collaboration déjà engagée appelle un approfondissement et, d'autre part, parce qu'une collaboration dans le domaine de la culture reste à engager entre la Communauté et les gouvernements de ses pays membres.

Mon propos serait vain s'il n'était pas action ; c'est-à-dire, s'il ne nous conduisait pas à aller plus loin : tous ensemble.

Où trouverais-je, d'ailleurs, un auditoire mieux disposé à m'entendre?

Il y a une dizaine d'années, d'aucuns se sont étonnés que la Communauté entreprenne une action dans le secteur culturel.

Le Conseil de l'Europe et les Ministres des Affaires culturelles se 2
seraient étonnés, au contraire, si cette même Communauté s'était enfermée
dans des préoccupations étroitement mercantiles, si elle avait considéré
l'économie comme une fin en soi, si elle avait refusé de regarder au-delà
de la production et de la distribution des biens matériels.

Le Président de la République française a dit à ce sujet qu'en
ce moment de stagnation l'Europe pourra renaître à travers la culture.
Je partage à ce sujet, avec mon ami GENSCHER, l'idée d'une relance du
Traité d'union européenne dont l'impulsion serait donnée par les forces
et les valeurs culturels de l'Europe.

Ce n'est donc pas auprès de vous que j'ai besoin de justifier l'action
communautaire dans le secteur culturel. Pour vous, cette action va de soi.
Elle est la preuve que la Communauté a été sensible aux idées qui sont
défendues par le Conseil de l'Europe au niveau international et par chaque
Ministre des Affaires culturelles dans le cadre national.

L'action communautaire dans le secteur culturel consacre le succès du
Conseil de l'Europe et des Ministres des Affaires culturelles. Elle est
leur action.

Je prendrai l'exemple de l'un des points qui sont inscrits à votre ordre
du jour.

Nous pensons comme vous qu'on ne peut pas envisager les industries
culturelles exclusivement sous leur aspect industriel, sans tenir compte
de leurs conséquences sur la culture.

Les industries culturelles ont des conséquences positives. C'est ainsi
qu'elles offrent d'innombrables possibilités de contact du plus grand nombre
avec la culture. En multipliant les oeuvres disponibles et en les transportant
partout, elles sont pour la culture des facteurs de démocratisation (contre
les inégalités sociales) et des facteurs de décentralisation - contre les
inégalités géographiques.

Mais il y a également des conséquences négatives. Je citerai la
provocation à la simple consommation, la tendance à l'uniformisation, le recours
excessif au star system

Enfin, comme l'imprimerie l'a fait de tout temps, les nouvelles
industries culturelles véhiculent maintenant le pire à côté du meilleur.

Pour que l'élargissement de la diffusion ne soit pas obtenu au détriment de la qualité de la culture diffusée, les efforts de tous ne seront pas de trop : Etats, Conseil de l'Europe et Communauté - chacun mettant au service des autres les moyens qui lui sont propres.

Vous savez que les moyens de la Communauté sont essentiellement économiques et sociaux. Pour ma part, je ne le regrette pas. En effet, dans le secteur culturel, il y a tant à faire sur le plan économique et au point de vue social !

Il est évidemment impossible à une action socio-économique de créer une culture ou, même, de susciter directement une seule oeuvre d'art. Par contre, une telle action peut - et c'est déjà beaucoup - établir progressivement les conditions matérielles - les conditions objectives - du maintien et du développement de la culture. Il serait naïf de croire que ces conditions sont suffisantes. Mais il serait irresponsable de nourrir l'illusion selon laquelle elles ne sont pas nécessaires. Si la culture est le domaine de la surprise, elle n'est pas celui du miracle. Elle n'évolue assurément pas dans un monde idéal où rien de ce qui se passe dans le monde réel ne saurait l'atteindre, ni pour l'aider ni pour la gêner.

Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne la culture, la collaboration du Conseil de l'Europe et de la Communauté date du jour même où l'action communautaire dans le secteur culturel a été décidée. Dès ce jour-là, les services respectifs de Bruxelles et de Strasbourg ont inauguré une longue série de contacts directs (notamment, dans des réunions communes) et un échange régulier d'études et de documents.

De cette façon, chacune des deux parties a peu à peu accédé à la connaissance des intentions et des possibilités de l'autre.

C'est ainsi que tout risque de double emploi a été éliminé.

Pour qui connaît les organisations internationales, ce n'est pas rien.

Mais il y a plus.

Notre collaboration a rendu et rend possible le dialogue culturel de la Communauté avec des pays qui lui étaient ou qui lui sont extérieurs. C'était déjà important dans le cas de la Grèce avant qu'elle ne fût des nôtres. C'est encore important dans le cas du Portugal et de l'Espagne jusqu'à ce qu'ils nous aient rejoints à leur tour. C'est toujours important - capital, même - dans le cas de tous les pays non communautaires du Conseil de l'Europe. Car qui serait assez ignorant pour prétendre que la Communauté coïncide culturellement avec l'Europe ? De toute évidence, l'aire de la dimension européenne de la culture déborde largement le territoire de la Communauté. Les Dix aujourd'hui - les Douze demain - partagent avec les autres pays du Conseil de l'Europe un vaste ensemble de préoccupations, d'aspirations, de goûts, d'idées, de principes ... Ils forment un groupe humain caractérisé par un mode de vie, un état d'esprit, un style de civilisation ... Ils sont reliés par une solidarité d'essence culturelle.

Je sais que la collaboration que je viens d'évoquer n'est pas spectaculaire. Pour décisifs que soient ses deux volets, elle ne peut pas "faire la une" des journaux.

Passons donc, si vous le voulez bien, à la partie visible de l'iceberg ...

Je citerai d'abord l'institution des "bourses de la Communauté" pour le Centre de formation aux métiers artisanaux de la conservation du patrimoine architectural, à Venise. Le mérite de la création de ce Centre revient au Conseil de l'Europe. Nous sommes fiers d'être associés à son fonctionnement.

Je citerai ensuite le Congrès sur le patrimoine architectural européen qui s'est tenu l'année dernière à Bruxelles. Ce Congrès restera longtemps une source d'inspiration. Il a été une réalisation conjointe du Conseil de l'Europe et de la Communauté, dans un accord complet et sur un pied de parfaite égalité.

J'ai hâte, cependant, d'en arriver à la nouvelle forme que va revêtir notre collaboration.

Le Parlement européen élu s'est doté d'une Commission spécialement compétente pour la culture. A partir des travaux de cette Commission, il imprime

à notre action culturelle une impulsion dont je lui suis très reconnaissant. Il a en particulier pris pour 1985 l'initiative d'une Année européenne de la musique qui marquera, avec des manifestations aussi variées que nombreuses, le tricentenaire de la naissance de Haendel, de Bach et de Scarlatti.

Il est remarquable que le Parlement européen n'ait pas indiqué que l'Année européenne de la musique devait être organisée par le Conseil de l'Europe ou par la Communauté mais qu'il ait expressément voulu qu'elle le fût, à la fois, par la Communauté et par le Conseil de l'Europe.

Nous aurons à coeur que la collaboration à laquelle le Parlement européen nous a invités soit exemplaire. Il ne faudra pas que nous nous demandions qui, du Conseil de l'Europe ou de la Communauté, fait plus - et mieux. Il s'agira uniquement de déterminer le partage le plus efficace des tâches, compte tenu de la vocation spécifique de chacun des deux partenaires égaux.

Pour illustrer la notion de démocratie culturelle qu'il a su imposer, le Conseil de l'Europe mettra probablement l'accent sur les activités des amateurs. Ces activités occupent d'ailleurs une place éminente dans la vie musicale.

La Communauté, quant à elle, concentrera ses efforts sur les professionnels.

L'explication est simple ...

Des responsabilités économiques et sociales que lui a imparties le Traité qui l'a instituée, il résulte que la Communauté a le devoir de s'occuper des hommes et des femmes dont les activités culturelles revêtent un caractère économique et qui sont confrontés avec des problèmes sociaux dans le secteur culturel lui-même.

C'est la raison pour laquelle nous appelons ces hommes et ces femmes les "travailleurs culturels".

Permettez-moi d'ouvrir ici une courte parenthèse pour dire que j'ai été heureux de constater que l'UNESCO avait plusieurs fois repris l'appellation "travailleurs culturels" dans la recommandation sur la condition de l'artiste qui a été adoptée en 1980 par la Conférence générale.

Donc, conformément à l'orientation essentiellement sociale de l'action communautaire dans le secteur culturel, la principale contribution de la Communauté à l'Année européenne de la musique sera une contribution que je qualifierai de législative. Par la voie de l'application de certaines dispositions du Traité de Rome, nous apporterons aux législations nationales du droit d'auteur et du droit de l'interprète des perfectionnements qui assureront aux musiciens - compositeurs et instrumentistes - une meilleure protection contre les répercussions négatives que le développement technique a sur le niveau de leur emploi et sur leurs ressources.

Le développement technique me ramène à ces industries culturelles qui sont l'un des thèmes de votre Conférence ...

C'est en effet grâce au développement technique qu'une seule exécution vivante reproduite et transportée dans le temps et dans l'espace permet aux industries culturelles de toucher des auditeurs qui n'auraient pu être atteints qu'avec une multitude de concerts. Le nombre des occasions de travail se restreint donc. Et les occasions de travail perdues ne sont pas pécuniairement compensées par la rémunération de celles que les industries culturelles procurent elles-mêmes. Car il y a une disproportion flagrante entre la rémunération que le compositeur ou l'instrumentiste perçoit et l'utilisation qui est faite du travail pour lequel cette rémunération est perçue.

Le grand problème social de la culture découle du fait que le développement technique enrichit (enrichit exagérément) quelques travailleurs culturels - une infime minorité - et appauvrit tous les autres : l'immense majorité.

L'année européenne de la musique nous permettra de concourir à la solution de ce problème : non seulement pour les compositeurs et les instrumentistes mais encore pour les écrivains, les acteurs, les chanteurs, les danseurs ...

Il faut que les professions culturelles cessent d'être les professions du tout ou rien, où on est soit trop riche soit trop pauvre.

Mesdames et Messieurs,

Le chômage enregistré dans le secteur culturel dépasse de loin les taux pourtant consternants qui frappent les autres secteurs.

Cela étant, il peut sembler paradoxal d'affirmer que le secteur culturel est susceptible de s'avérer créateur d'emplois.

Mais regardons-y de plus près ...

L'économiste américain Baumol a démontré que les difficultés économiques et sociales du secteur culturel provenaient surtout de ce qu'un accroissement significatif de sa productivité lui est interdit par les conditions particulières qui président à la création et à l'interprétation des oeuvres.

C'est précisément dans la mesure où il se trouve exclu de l'évolution qui touche la plupart des autres secteurs que le secteur culturel fait maintenant partie des rares secteurs dits "de main-d'oeuvre".

En tant que tel, il devient un moyen de lutte contre le chômage.

La conservation du patrimoine architectural, par exemple, consomme peu d'énergie et beaucoup de travail. Par conséquent, toute opération de conservation maintient ou, même, crée des emplois directement sur les chantiers. A quoi s'ajoute que la conservation a des "retombées" en créations de nombreux autres emplois divers, notamment touristiques.

Bien que le chômage qui y sévit soit spécialement grave, le spectacle vivant offre lui aussi la possibilité de créer des emplois.

Il ne faut évidemment pas songer à créer des emplois du spectacle vivant là où ils sont déjà en surnombre; c'est-à-dire, dans les capitales et les grandes villes. Le public y étant proche de la saturation en matière de manifestations culturelles, les nouveaux emplois seraient artificiels et disparaîtraient donc vite. On ne ferait que grossir l'armée des chômeurs ...

Les emplois du spectacle vivant doivent être créés là où ils répondent à un besoin réel : dans les petites villes et dans les zones rurales, qui restent les unes et les autres des déserts culturels - où un immense public attend la musique, le théâtre, la danse ...

A propos du spectacle vivant, j'observerai qu'il fait appel non seulement à des emplois d'"artistes" mais encore à des emplois d'administrateurs et à des emplois de techniciens : ceux de la lumière, du son, de la construction et de la peinture des décors, de la réalisation des costumes, de la facture des instruments de musique, etc.

Je pense également aux emplois qui pourraient être créés dans l'artisanat d'art et dans l'animation socio-culturelle.

Il n'y a aucune raison pour que le Fonds social européen ne soutienne pas financièrement la création d'emplois dans le secteur culturel et, surtout, la création d'emplois destinés à des jeunes de moins de vingt-cinq ans.

Il en est de même pour le Fonds social de développement régional dans le cas des travailleurs culturels qui vivent dans telle ou telle région et qui se consacrent à la défense et illustration de sa culture.

On ne voit pas au nom de quel principe les deux Fonds communautaires discriminent les travailleurs culturels par rapport aux autres travailleurs.

Sur le plan pratique, le succès est d'autant mieux assuré que chaque intervention de la Communauté est subordonnée à la présentation par l'Etat concerné d'un programme précis, qu'il a lui-même préparé en fonction de la situation du moment et du lieu.

~~Madame,~~

Monsieur le Président du Gouvernement,

Messieurs les Ministres,

Mesdames,

Messieurs,

Il faudrait sans doute répondre avec beaucoup de réserve à la question de savoir si les échanges culturels ont rempli dans le passé la mission, qui leur était traditionnellement assignée, de contribuer à l'établissement ou au maintien de la paix. Force est bien de constater qu'ils ont subi de tragiques échecs. Ils n'ont, hélas ! rien empêché.

./.

Ce qui me touche particulièrement dans la partie de notre action qui est consacrée au développement des échanges culturels, c'est ceci : dans la Communauté, ces échanges s'effectuent entre des peuples dont il est absolument certain qu'ils ne se feront jamais plus la guerre.

Il me semble que cette circonstance éminemment heureuse confère aux échanges culturels une très grande pureté.

Nous sommes passés du stade où les échanges culturels étaient dirigés, d'une façon en quelque sorte négative, contre un danger (celui de la guerre) au stade où ils sont dirigés, d'une façon largement positive, vers un progrès : celui de la connaissance, de la compréhension, de la solidarité ... De préventifs qu'ils étaient, les échanges culturels sont devenus prospectifs : porteurs d'avenir.

Il en résulte que la culture peut enfin échapper aux manipulations qui, trop longtemps, ne lui ont pas été épargnées. Il est désormais possible de la montrer telle qu'elle est : avec, d'un côté, les éléments culturels communs que forment tant d'affinités, de parentés, de ressemblances ... et, de l'autre côté, les nombreux apports originaux des différents pays et des différentes régions.

Tous les grands mouvements artistiques, littéraires et philosophiques qu'a connus l'Europe ont été des mouvements européens. Mais, dans chacun de ces mouvements, chaque créateur européen a laissé la marque de son pays ou de sa région. Car, si aucun créateur européen n'est tout à fait différent des autres, aucun n'est non plus tout à fait semblable aux autres. Il y a là une constante, que les oeuvres les plus récentes ne démentent pas.

Nous avons la chance singulière de vivre à une époque où les différences apparaissent comme des richesses à se partager et non plus comme des raisons de s'opposer.

Au lieu de se contredire, l'unité et la diversité cohabitent harmonieusement dans une culture européenne réconciliée.